SAINT-MICHEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 12 mars 2024, à 19 h30, à la salle du conseil située au 1700, rue Principale à Saint-Michel, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 2022-306 :

Projet de construction d'une habitation multifamiliale trois (3) logements sur le lot vacant numéro 3 991 985, rue Principale -Zone CH-5.

La demande vise à autoriser et reconnaître conforme la construction d'un bâtiment multifamilial de 3 logements sur le lot vacant numéro 3 991 985 situé sur la rue Principale. Le plan d'implantation du bâtiment projeté a soulevé les éléments de non-conformité décrits ci-dessous :

- la marge avant minimale du bâtiment est situé à 15.53 m. au lieu de 7.58 m., dérogeant ainsi aux exigences d'alignement à la moyenne visé à l'article 107 du règlement de zonage numéro 2022-301;
- le pourcentage d'espace vert doit être à 50 % de la superficie de la cour avant, alors que le plan propose un espace vert de 24 % ;
- l'empiètement de l'allée d'accès en façade du bâtiment mesure 6.26 m., alors que la norme autorisée pour l'empiétement est de 2.20 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Saint-Michel, ce 21 février 2024.

*(s) Caroline Provost*_____
Caroline Provost
Greffière-trésorière adjointe

Légende :

Terrain vacant visé
Lot : 3 991 985